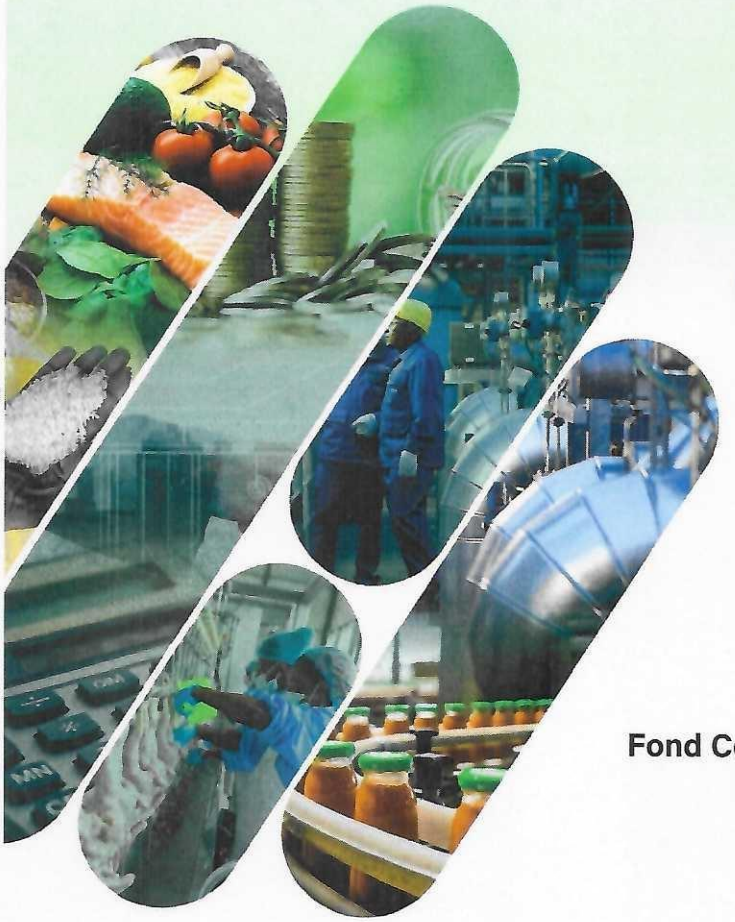

FS YAKAAR

Fond Commun de Titrisation
de Créances

FCTC FS YAKAAR COMPARTIMENT ALPHA

PERIODE DE SOUSCRIPTION

DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER 2025

MONTANT GLOBAL	TAUX D'INTERET	MATURITE
9,480 Milliards FCFA	7,15%	6 ANS

VALEUR NOMINALE UNITAIRE : 10 000 / PRIX D'EMISSION : 10 000
NOMBRE D'OBLIGATIONS: 948 035

Cédant	Emetteur	Arrangeur et chef de file	Dépositaire	Société de gestion
MANSA BANK	FS YAKAAR	FGI	NSIA ASSURANCES	JOSEPH TITRISATION

SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - ATLANTIQUE FINANCE - ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BIIC FINANCIAL SERVICES - BICI BOURSE - BNI FINANCES- BOA CAPITAL SECURITIES - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - CGF BOURSE - CIFA BOURSE - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCE - GLOBAL CAPITAL -HUDSON & Cie - IMPAXIS SECURITIES - INVICTUS CAPITAL & FINANCE - MAC AFRICAN - MATHA SECURITIES - NSIA FINANCE - ORAGROUP SECURITIES - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SA2IF - SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL FOR AFRICA - SOCIETE BURKINABAISE D'INTERMEDIATION FINANCIERE - SOCIETE GENERAL CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - UNITED CAPITAL FOR AFRICA

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) sous le n° FCTC/2024-05 et le Compartiment agréé sous le N° FCTC/2024-05/CO-01-2024

CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

- **Dénomination** : FCTC FS YAKAAR COMPARTIMENT ALPHA
- **Emetteur** : FCTC FS YAKAAR agissant exclusivement au titre du compartiment dénommé Alpha.
- **Montant des obligations** : 9 480 350 000 FCFA.
- **But de l'émission** : Contribuer aux financements des PME de l'UMOA en refinançant le portefeuille de crédits bancaire.
- **Nature, forme et délivrance des titres** : les obligations seront émises par le FCTC sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habileté au choix du porteur.
- **Nombre et valeur nominale des titres** : le Montant nominal de l'opération envisagé est de 9 480 350 000 FCFA représenté par 948 035 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA.
- **Prix d'émission** : le Prix d'émission est de 10 000 FCFA par obligation.
- **Taux d'intérêt** : 7,15% l'an.
- **Période de souscription** : la souscription est ouverte du 15 janvier au 14 février 2025 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA).
- **Catégorie d'investisseurs potentiels** : sont concernés par l'Emprunt, toutes les personnes physiques et morales, y compris les Banques, Compagnies d'assurances, Caisses de retraite, institutions de prévoyance, les OPCVM etc.
- **Date de jouissance** : 21 février 2025 (ou au plus tard 05 jours ouvrés après la clôture effective de l'opération).
- Amortissement annuel constant du capital et remboursement annuel des intérêts.
- **Régime fiscal** : Le régime fiscal applicable au Compartiment est celui en vigueur en République de Côte d'Ivoire. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans le Compartiment, notamment pour appréhender leur situation fiscale particulière.

ATTRAITS DE L'OPERATION

- L'objectif principal du FCTC FS YAKAAR Compartiment ALPHA est de contribuer au financement des PME de la sous-région. Cette mission est corrélée aux objectifs de développement durable.
- L'opération envisagée est autorisée par l'AMF-UMOA sous le n°FCTC/2024-05 et le Compartiment ALPHA a été agréé sous le N°FCTC/2024-05/CO-01-2024

- GCR assigne la notation à long terme de AAA(WU)(SF)(IR) aux obligations séniores à émettre par le FCTC FS YAKAAR Compartiment ALPHA avec perspective stable.
- La rémunération annuelle (7,15%) des obligations demeure intéressante au regard des conditions actuelles de marché et de la qualité de la notation.
- Tout souscripteur est libre de revendre, en cas de besoin, tout ou partie de ses titres par l'intermédiaire des SGI agréées sur le Marché Financier Régional.
- **Les mécanismes de garantie et de sûretés** de l'opération offrent une protection appréciable aux investisseurs, à savoir :

  - affectation spéciale, au profit du Compartiment, des comptes bancaires ouverts au nom du Gestionnaire des Créances et exclusivement dédiés à l'encaissement des créances cédées.
  - fonds de Réserve représentant le solde créditeur du Compte de Réserve devant être à tout moment supérieur à la plus grosse échéance à venir du FCTC. A l'émission, ces fonds s'élèvent à 3 133 000 000 FCFA soit 125% de la plus grosse échéance à échoir en octobre 2025. Ces fonds seront logés dans un compte en fiducie inscrit dans les livres de MANSA BANK. Ce Fonds sera constitué au plus tard au moment de l'acquisition des créances par le Fonds.
  - créances additionnelles sous forme de portefeuille de réserve dont l'encours correspond, en permanence, au moins à 35% de l'encours des créances titrisées. A l'émission, la valeur du portefeuille de créances additionnelles s'élève à 3 318 127 049 FCFA. Ces créances additionnelles sont nanties au profit du Fonds. Le Fonds bénéficie de la subrogation aux garanties et suretés des créances titrisées. A titre d'information, les créances titrisées sont bordées par des hypothèques sur titre foncier, le nantissement des revenus locatifs, les cautionnements solidaires.
  - recours du Compartiment contre le Cédant qui s'est engagé à céder au Compartiment des Créances Additionnelles en cas de violation des Covenants Financiers, étant précisé que les Covenants Financiers ne sont respectés que si le Ratio de Couverture de la Dette par le Cash-Flow net est inférieur à [1].
  - ligne de liquidité : ligne de trésorerie destinée à pallier tout décalage technique et permettre d'assurer en date et en heure, le paiement du service de la dette aux investisseurs. Le montant de tirage de cette ligne de liquidité est plafonné à 2 766 000 000 FCFA, supérieure à la plus grosse échéance.
  - subordination des parts nominatives aux obligations au porteur

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire " FCTC FS YAKAAR Compartiment ALPHA								
Période	Capital début période	Nombre d'obligations début de période	Taux d'intérêts	Intérêt	Amortissement	Nombre d'obligations amortis	Annuité	Nombre d'obligations fin de période	Capital fin période
Année 0	**9 480 350 000**	948 035	**7,15%**					948 035	**9 480 350 000**
Année 1	9 480 350 000	948 035	**7,15%**	677 845 025	1 825 840 000	182 584	2 503 685 025	765 451	7 654 510 000
Année 2	7 654 510 000	765 451	**7,15%**	547 297 465	1 825 840 000	182 584	2 373 137 465	582 867	5 828 670 000
Année 3	5 828 670 000	582 867	**7,15%**	416 749 905	1 825 840 000	182 584	2 242 589 905	400 283	4 002 830 000
Année 4	4 002 830 000	400 283	**7,15%**	286 202 345	1 825 840 000	182 584	2 112 042 345	217 699	2 176 990 000
Année 5	2 176 990 000	217 699	**7,15%**	155 654 785	1 825 840 000	182 584	1 981 494 785	35 115	351 150 000
Année 6	351 150 000	35 115	**7,15%**	25 107 225	351 150 000	35 115	376 257 225	-	-
				2 108 856 750	**9 480 350 000**		**11 589 206 750**		

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Toutes les communications et demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Monsieur Papa Ounté FALL
Directeur des Marchés de Capitaux
FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION - FGI

+ 221 76 620 61 51
+221 33 867 60 42

Email : ope.marche@fgi-bourse.com

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) sous le n° FCTC/2024-05 et le Compartiment agréé sous le N° FCTC/2024-05/CO-01-2024